Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D030_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, ~~SEBILLET Marine~~, BEASSE Valentin.

Membres excusés : RACAPE Jean-Paul (procuration à HEDAN Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à CHEVREL Nicole), MATHURIN Loïc (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), BASSEVILLE Cathy.

Secrétaire de séance : REGENT Claude

Conseil municipal – Séance du 26 février 2026

Délibération n° 30 : Subventions au profit de l'association APEL La Providence

Madame Marine SEBILLET ayant des intérêts dans l'association APEL, quitte la salle du Conseil municipal.

La commission « associations, sport, loisirs » s'est réunie le 21 janvier 2026 pour étudier les demandes de subventions déposées par les associations au titre de l'année 2026.

L'association APEL a demandé une subvention de 500,00 € au titre de l'année 2026. La commission propose l'attribution d'une subvention de 500,00 € au profit de l'association.

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder une subvention de 500,00 € au profit de l'association APEL pour l'année 2026 ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (15 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 03/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Claude REGENT

MAIRIE DE STE-MARIE ILLE-ET-VILAINE